

nous avait rendu visite et avait pris place dans les tribunes qui étaient bondées ce jour-là; Charlie, Don et les autres membres de la troupe de Messer étaient venus assister à notre spectacle. Je m'entretenais avec eux dehors quand un personnage politique fort distingué est venu parler à M. Charlie Chamberlain. Une vieille dame, venue voir ce qui se passait, a demandé: «Qui est cette personne en conversation avec M. Charlie Chamberlain?» Je ne dévoilerai pas l'identité du personnage politique dont il s'agit; j'indiquerai seulement qu'il était un brillant ornement du parti opposé.

Mais il y a des remèdes. Si les gens veulent que le programme de Don Messer soit conservé, qu'ils se rendent au plus proche poste de Radio-Canada ou qu'ils en parlent à un directeur ou un vice-président de Radio-Canada. Ils peuvent téléphoner à la Société Radio-Canada ou, au pire, lui écrire et expédier leurs lettres par la poste.

Je connais le groupe Messer depuis longtemps et ce sont tous des gens sans prétention. Ce sont des gens sérieux, simples et bienveillants et je dis aux bonnes gens du Canada: si vous voulez que le programme Messer soit conservé, faites part de votre souhait à Radio-Canada. Il faut faire savoir à Radio-Canada que nous voulons que le programme revienne à l'automne et, à mon avis, notre campagne à cette fin doit commencer dès maintenant.

**M. Macquarrie:** Bravo, Bob.

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, toutes les bonnes choses doivent avoir une fin, je suppose, même le vibrant appel du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave). La Société Radio-Canada m'informe que le Don Messer Show, à l'instar de Juliette, ne nous reviendra pas l'automne prochain. Je dois dire que les bonnes gens de ce côté-ci de la Chambre en sont tout aussi désolées que le député. Radio-Canada, en guise de consolation, nous informe que le Don Messer Show sera remplacé par *Singalong Jubilee*, venant d'Halifax.

Je voudrais que le député retire cette affirmation selon laquelle les traîtres de Toronto veulent nuire à Halifax. Au contraire, il semble qu'ils s'efforcent d'injecter du sang nouveau à Halifax car ils me font savoir que ce changement de programme a pour but d'offrir quelque chose d'apparence et d'orientation plus jeunes. Ils me disent qu'ils reconnaissent la grande contribution apportée par le programme Don Messer au cours des ans et ils

espèrent que le nouveau programme *Singalong Jubilee* suscitera un soutien et une approbation semblables à ceux qu'a exprimés le député à l'égard d'un spectacle qui a séduit tant de spectateurs, dans tant de régions du Canada pendant si longtemps.

#### LE RAPPORT WOODS—RENOI AU COMITÉ PERMANENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, au cours de la période des questions cet après-midi, j'ai demandé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) si le rapport Woods et le Livre blanc du gouvernement qui en traite pourraient bientôt être déferés au comité permanent des affaires des anciens combattants. Je crois qu'il a d'abord répondu que cela serait fait dès que possible, mais quand je lui ai demandé si nous pouvions espérer que cela se produise en avril, il a dit qu'il l'ignorait.

Si j'ai demandé à soulever la question à dix heures, je l'avoue au ministre, c'est que je suis déçu qu'il faille attendre si longtemps avant que le rapport Woods soit soumis au comité permanent des affaires des anciens combattants. Je dois dire qu'en exprimant ma déception j'exprime celle de tous les députés, et certainement celle des anciens combattants de tout le pays.

Le rapport Woods est un document très important, dont la préparation a pris deux ans et demi. Il a finalement été déposé à la Chambre des communes le 26 mars 1968, il y a donc plus d'un an. Le ministre des Affaires des anciens combattants avait alors promis de le considérer le plus tôt possible, mais son successeur a déclaré sans ambages, comme on peut le lire à la page 24 du hansard du 13 septembre 1968, que le rapport Woods serait déferé dès que possible au comité permanent, afin que ce dernier puisse donner son avis au gouvernement; et le ministre a confirmé cette déclaration le 30 septembre de la même année, comme on peut le lire à la page 564 du hansard de cette date.

Sauf erreur, ce ne fut que le 3 février 1969 que le ministre a changé d'avis et a déclaré qu'il ne pouvait être question de déferer la question au comité permanent tant que le Livre blanc du gouvernement ne serait pas prêt, afin qu'il puisse aussi être déferé au même comité. Il a confirmé plusieurs fois depuis que le comité ne pourrait étudier la question tant qu'il n'aurait pas le Livre blanc du gouvernement.

Cela donne certes aux associations d'anciens combattants et à leurs membres des rai-